

# Santé et mieux être de l'Atlantic Canada Regional Council

## - Portail des membres devant effectuer des paiements –

Si vous êtes membre devant effectuer des paiements, vous pouvez maintenant les effectuer en ligne par carte de crédit sur le Portail de paiement sécurisé, par l'intermédiaire de TD Magasins en ligne. Pour accéder au portail de paiement, envoyez des messages à Coughlin au acrcadmin@coughlin.ca s'il vous plaît.

Le service de paiement en ligne est facile à utiliser! Remplissez tout simplement le formulaire de paiement tel qu'illustré ci-dessous :

### Atlantic Canada Regional Council Self-Payment Portal

Please be advised that this portal is only for members who need to self-pay for benefits.  
Please ensure that you enter your 9 digit Coughlin Member ID number below in the  
Invoice/Order Number field.

PAYMENT INFORMATION		
5.00	Invoice/order number	
Name on card		
Card number		
01 ▾	2019 ▾	Card cvd
MEMBER INFORMATION		
Name		
Email	Phone number	
Address line 1		Address line 2
City		Postal/zip code
Manitoba ▾		Canada ▾
COMMENTS		
<input type="text"/>		

Entrez le montant du paiement à effectuer. Ce montant est indiqué au bas de votre relevé mensuel.

Entrez les détails de la carte de crédit utilisée pour effectuer le paiement.

Entrer la date d'expiration.

Le numéro CVD de la carte est le numéro à trois chiffres à l'endos de la carte de crédit.

Entrez votre numéro d'ID de membre à 9 caractères, débutant par 000, tel qu'il apparaît sur votre carte-médicaments ou relevé mensuel.

Entrez l'adresse, le nom et les coordonnées du membre du régime.

# Santé et mieux être de l'Atlantic Canada Regional Council

## - Portail des membres devant effectuer des paiements –

### Foire aux questions

#### 1. Comment savoir si je dois effectuer un paiement et pour quel montant ?

- a. Votre relevé mensuel indiquera si vous devez effectuer un paiement.
- b. S'il vous plaît, voir au bas de votre relevé mensuel car c'est à cet endroit que sera indiqué le montant à payer si vous ne travaillez pas comparativement à la retenue pour membre au travail. Si vous ne travaillez pas, vous devrez probablement régler le montant dû indiqué au bas de votre relevé mensuel.

#### 2. Quelles méthodes de paiement puis-je utiliser sur le portail ?

- a. Le portail accepte les cartes suivantes :
  - i. Visa, MasterCard, Amex
  - ii. Cartes de débit-crédit (c.-à-d., Visa Débit)
- b. Le portail n'accepte pas les cartes suivantes :
  - i. Cartes de débit

#### 3. Comment puis-je accéder au Portail de paiement du site web ?

- a. Vous pouvez utiliser le navigateur de votre ordinateur, tablette ou appareil mobile pour accéder au site web.
- b. Nous vous recommandons de sauvegarder le lien vers le site web pour vos paiements futurs.
  - i. Vous pouvez vous rendre sur le site web à chaque mois au cours duquel vous devez effectuer un paiement.
  - ii. Si vous désirez que le lien vers le site web vous soit fourni à nouveau, s'il vous plaît accédez au Portail des membres à [www.coughlin.ca](http://www.coughlin.ca) ou contactez-nous à [ACRCAdmin@coughlin.ca](mailto:ACRCAdmin@coughlin.ca).

#### 4. Qu'arrivera-t-il si j'effectue un paiement insuffisant ou en trop ?

- a. Paiement en trop
  - i. Si vous êtes autorisé à effectuer des paiements, les paiements en trop seront crédités à votre compte à des fins d'utilisation ultérieure. Aucun remboursement ne sera émis pour des paiements en trop effectués par des membres admissibles.
  - ii. Si vous n'êtes pas autorisé à effectuer des paiements, votre paiement vous sera remboursé.
- b. Paiement insuffisant
  - i. Notre bureau vous contactera à l'adresse ou au numéro indiqué sur le formulaire de paiement.
  - ii. Vous devrez effectuer un paiement additionnel pour régler le solde du compte.

#### 5. Que faire si je fais une erreur en entrant mon numéro d'ID du membre/nom/autre information ?

- a. L'information la plus importante est votre numéro d'ID du membre à 9 caractères :
  - i. C'est ainsi que nous identifions chaque membre aux fins de traitement des paiements.
  - ii. Si vous ne connaissez pas votre numéro d'ID du membre, s'il vous plaît consultez votre relevé mensuel.
- b. Si vous entrez incorrectement votre numéro d'ID du membre :
  - i. Notre bureau tentera de comparer les autres informations que vous avez fournies sur le portail de paiement à l'information qui se trouve dans votre dossier.
- c. S'il nous est impossible d'apparier vos informations avec ce que nous avons dans votre dossier :
  - i. Nous tenterons de vous contacter au numéro ou à l'adresse fourni au portail de paiement.
- d. S'il nous est impossible de localiser votre dossier ou de communiquer avec vous :
  - i. Le paiement vous sera remboursé.
  - ii. Vous devrez contacter notre bureau pour effectuer un autre paiement.

Pour toute question à propos de votre relevé mensuel ou de vos couvertures d'assurance, s'il vous plaît contactez notre bureau.

Adresse courriel : [ACRCAdmin@coughlin.ca](mailto:ACRCAdmin@coughlin.ca)

Numéro de téléphone : (888) 204-1234, poste 8982 (Option 3 au menu téléphonique automatisé)